

## Guide de validation de vos articles de conditionnement utilisés pour vos bougies / parfums d'ambiance

La liste de vos matériaux d'emballage est disponible sur le Greenportal. Pour la soumission d'un nouveau matériau d'emballage, merci de vous référer au **Guide d'utilisation du Greenportal, partie « matériau d'emballage »**.

Tous les articles de conditionnement utilisés pour les produits labellisés par Ecocert doivent être soumis à Ecocert pour vérification et validation.

Les articles de conditionnement que vous soumettez pour vérification à Ecocert doivent être conformes au référentiel Ecocert des Bougies et parfums d'ambiance et aux différentes réglementations en vigueur relatives aux emballages. Ecocert vérifiera uniquement la conformité des matériaux d'emballage vis-à-vis du référentiel, il est de la responsabilité de chaque société de s'assurer de la conformité des produits au niveau réglementaire.

### Table des matières

1.	Règles Générales : Matériaux acceptés et refusés .....	2
2.	Les documents nécessaires à la validation des ADC .....	2
3.	Règles de validation .....	2
A.	Procédés de conditionnement .....	3
B.	Cas particuliers .....	3
C.	Suremballage .....	4
D.	Regroupement de produits .....	4

## 1. Règles Générales : Matériaux acceptés et refusés :

Matériaux acceptés (*)	Matériaux refusés (*)
<b>Papier/carton</b> <b>Bois</b> <b>Verre</b> <b>Aluminium</b> <b>PP</b> <b>PE</b> <b>PET</b> <b>PLA</b>	Matériaux entraînant la mort d'animaux  Matériaux issus d'animaux morts  Dérivés styréniques  Dérivés vinyliques  Therm durcissables (type aminoplaste)

(\*) Listes non exhaustives

En fonction de la technicité de l'élément, d'autres matériaux pourront être soumis à étude par les responsables de contrôle, et/ou le comité.

## 2. Les documents nécessaires à la validation des ADC :

- Une fiche technique ou un **dessin technique** détaillant tous les matériaux de l'emballage ainsi que le nom du fournisseur
- Une description de l'ADC (type de conditionnement, volume, étui, pompe, opercule,...) avec la soumission du dessin technique

## 3. Règles de validation :

Les éléments vérifiés sont les suivants :

- **Tous les éléments du conditionnement d'un produit fini**, ex : flacon, bouchon, capot, opercule, pompe, compte-goutte,...
- **Les accessoires** nécessaires à l'utilisation du produit et vendus avec le produit : bâtonnets en bois pour les bouquets parfumés, supports utilisés pour la diffusion des parfums,...
- **Le conditionnement secondaire** si différent d'un étui en carton, ainsi que tous les éléments **inclus** dans le conditionnement secondaire (ex : moules plastiques pour maintenir le produit)
- Tous les éléments pouvant être **assimilés à un conditionnement** : une trousse, un coffret

Les encres d'impression, les colles (quand elles ne sont pas en contact avec le produit) et les matériaux des étiquettes ne sont pas vérifiés.

### **Cas particuliers concernant certains types de produits :**

Seront vérifiés en tant qu'articles de conditionnement les éléments suivants :

- Gaz utilisé pour un aérosol
- Mèche et son support utilisés pour une bougie
- Bâtonnets en bois utilisés pour de l'encens ou un bouquet parfumé

#### **A. Procédés de conditionnement :**

Dans le cas où le procédé de conditionnement fait intervenir des **colles ou des lubrifiants** et si ces éléments sont en contact avec le produit, ils doivent être soumis à Ecocert pour vérification et validation.

#### **B. Cas particuliers :**

Pour les articles de conditionnement listés dans le tableau ci-dessous, vous devez justifier que votre emballage correspond bien aux conditions particulières énoncées.

<b>Type d'ADC</b>	<b>Justificatif</b>	<b>Matériaux soumis à dérogation</b>	<b>Conditions particulières</b>
<b>Pompe</b>	Parties techniques à l'intérieur de la pompe nécessaires à son fonctionnement	POM, PBT, TPV, NBR	Uniquement pour les éléments techniques à l'intérieur de la pompe
<b>Multicouche</b>	Technicité particulière : matériau barrière, fonctionnement et tenue de l'emballage	EVOH, Nylon	- Formule nécessitant l'utilisation d'un matériau barrière  - Emballage ou élément d'emballage souple
<b>Compte-goutte</b>	Pas d'alternative conforme	Silicone, Nitrile	Tétine
<b>Céramique</b>	Matériau d'origine naturelle	Céramique	L'emballage doit mentionner "Ne pas mettre dans le tri de recyclage du verre" ou phrase similaire

## **C. Suremballage**

### *- Suremballage*

Le suremballage, ou filmage, n'est pas permis par le référentiel afin de minimiser les impacts environnementaux liés à l'emballage.

### *- Protection du produit*

Les sleeves de protection seront assimilés à du suremballage s'ils font la totalité du produit. Cependant, pour assurer la protection du produit, il est permis d'utiliser des sleeves d'inviolabilité autour du système de fermeture. Le matériau du sleeve doit être soumis à Ecocert pour vérification et validation.

Les pastilles d'inviolabilité sont acceptées, le matériau ne sera pas vérifié.

## **D. Regroupement de produits**

Tout ce qui peut être assimilé à un conditionnement doit être soumis à Ecocert pour vérification et validation. Aussi les coffrets ou les trousseaux contenant un ou plusieurs produits labellisés selon le référentiel Ecocert doivent être conformes aux exigences du référentiel en termes d'emballage, déclarés et validés.

Les regroupements de produits (à l'aide d'un film plastique, d'un ruban ou autre) pour des offres promotionnelles ou autres sont autorisés. Leur conformité au référentiel Ecocert n'est pas vérifiée si aucun étiquetage spécifique n'est réalisé.